

# VISIBILITÉ & PARTENARIATS

# 20 26

NOUVELLE OFFRE



Association des constructeurs  
de routes et grands travaux du Québec

# ACRGTO



# À PROPOS

## ACCOMPAGNER NOS MEMBRES DANS UNE INDUSTRIE EN CONSTANTE ÉVOLUTION

L'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGQTQ) représente les entrepreneurs et fournisseurs de biens et services québécois qui œuvrent dans la construction de routes, d'ouvrages de génie civil et de grands travaux au Québec, au Canada et à l'étranger.

Le secteur du génie civil et voirie de l'industrie de la construction est un secteur névralgique pour l'économie québécoise. L'ACRGQTQ représente les employeurs œuvrant notamment à la construction de routes, ponts, égouts et aqueducs, éoliennes, barrages hydroélectriques et lignes de transport d'énergie et de pipelines.

Elle est la seule représentante attitrée du secteur génie civil et voirie de l'industrie de la construction.

L'ACRGQTQ est aussi l'association sectorielle d'employeurs mandataire de la négociation, de l'application et du suivi de la convention collective du secteur génie civil et voirie. À ce titre, elle représente les intérêts de plus de 2 500 employeurs de l'industrie de la construction qui compte plus de 40 000 salariés.

## MISSION

- 01** Protéger les intérêts collectifs de ses membres afin de leur offrir les conditions nécessaires à la bonne marche de leurs affaires et à l'exécution de travaux de construction de haute qualité.
- 02** Prendre position sur les enjeux soulevés dans des domaines aussi divers que les relations du travail, la santé et la sécurité du travail, la formation et le développement durable.
- 03** Veiller à être consultée par les instances gouvernementales pour l'établissement des lois et règlements régissant le secteur de l'industrie de la construction. Fournir aux entrepreneurs des avis ou de l'information technique, juridique et autre leur permettant d'atteindre ou de maintenir les standards de qualité les plus élevés.
- 04** Assurer, au chapitre des relations du travail, la défense des intérêts collectifs des employeurs face aux revendications syndicales et mettre en œuvre les moyens visant la paix sur les chantiers de construction et l'harmonie dans les relations avec les travailleurs.

# 5 RAISONS de devenir partenaire



## 01 — Assurez-vous d'une visibilité de choix

L'ACRGTO se soucie grandement de la visibilité offerte à ses partenaires lors de ses événements. L'innovation dans la visibilité offerte aux partenaires afin de s'assurer de leur satisfaction demeure une priorité pour l'ACRGTO.

## 02 — Prenez votre place dans le secteur du génie civil et voirie de l'industrie de la construction

Que votre entreprise soit un nouveau joueur dans l'industrie ou une entreprise en affaire depuis plusieurs années, les partenariats de l'ACRGTO vous permettent de prendre une place de choix dans l'écosystème du génie civil et voirie de l'industrie de la construction. Il s'agit d'une occasion simple et facile de se positionner rapidement auprès de la très grande partie de votre industrie.

## 03 — Accompagnez vos clients dans le développement de leur industrie

En appuyant l'ACRGTO par un partenariat, vous contribuez également à son développement d'affaires, afin qu'elle soit en mesure de se positionner sur les tribunes d'importances pour les membres. Ainsi, vous permettez à vos clients d'être représentés sur des enjeux de leur industrie.

## 04 — Être associé à des événements de très grande qualité

Les événements de l'ACRGTO sont toujours d'une très grande qualité, tant par les endroits choisis que par la qualité de la préparation et surtout, le souci du détail. Recherche de finesse et de décorum, les événements sont une occasion de découvrir de nouveaux endroits chics et luxueux. Les invités en ressortent toujours enchantés!


## 05 — Réseautage de qualité

Les événements de l'ACRGTO étant principalement constitués de hauts dirigeants et de gens d'affaires de tout le milieu du génie civil et voirie de l'industrie de la construction, le réseautage qui y est réalisé est donc d'une très grande qualité. Les personnes présentes le mentionnent fréquemment à la sortie des événements.



# 1<sup>ER</sup> COLLOQUE INFRASTRUCTURE MUNICIPALE

du 30 mars au  
1<sup>er</sup> avril 2026

 Hilton Lac Leamy,  
Gatineau



**MAJEUR**

35 000 \$

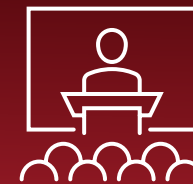


**SOLENO**  
LA MAÎTRISE DURABLE DE L'EAU



**+350**







personnes présentes et  
en continu sur ACQUIS



**+10**

conférences, panels  
et moments de discussion

# OFFRE DE VISIBILITÉ

<p> <b>EXCLUSIF</b></p> <p>8 500 \$</p> <p>SOUPER GALA</p>	<p> <b>EXCLUSIF</b></p> <p>7 500 \$</p> <p>DÎNER DU PRÉSIDENT</p>	<p> <b>EXCLUSIF</b></p> <p>7 000 \$</p> <p>DÉJEUNERS (2)</p>	<p> <b>EXCLUSIF</b></p> <p>4 500 \$</p> <p>PAUSE-CAFÉ (2)</p>
<p></p>	<p>N'est plus disponible</p>	<p>N'est plus disponible</p>	<p>N'est plus disponible</p>
<p><b>OU À L'UNITÉ</b></p> <p>4 000 \$</p>	<p><b>OU À L'UNITÉ</b></p> <p>3 500 \$</p>	<p><b>OU À L'UNITÉ</b></p> <p>3 500 \$</p>	<p><b>OU À L'UNITÉ</b></p> <p>2 000 \$</p>
<p>REPAS</p> <p>VIN</p> <p>N'est plus disponible</p>	<p>REPAS</p> <p>Votre logo</p> <p>VIN</p> <p></p>	<p>MARDI</p> <p>REVAY</p> <p>MERCREDI</p> <p>Votre logo</p>	<p>MARDI AM</p> <p></p> <p>Assurance   Gestion des risques   Conseil</p> <p>MARDI PM</p> <p>Votre logo</p>

# OFFRE DE VISIBILITÉ

4 000 \$

SOIRÉE D'ACCUEIL - BAR



3 000 \$

SOIRÉE D'ACCUEIL -  
STATION NOURRITURE



Votre logo

Votre logo

3 500 \$

SOIRÉE GALA - ACTIVITÉ SUPRISE



3 500 \$

SOIRÉE GALA - BAR EN SOIRÉE



3 000 \$

SOIRÉE GALA - COCKTAIL



3 500 \$

CONFÉRENCES



Votre logo

Votre logo

Votre logo

# OFFRE DE VISIBILITÉ

<p>3 000 \$</p> <p>BORNE DE RECHARGE</p>	<p>3 000 \$</p> <p>WIFI</p>	<p>2 000 \$</p> <p>PARTENAIRE ALLIÉ</p>	<p>1 000 \$</p> <p>INFO RAPIDO-PRESTO*</p>
		<p>Votre logo</p> <p>Votre logo</p> <p>Votre logo</p> <p>Votre logo</p> <p>Votre logo</p>	<p>Votre logo</p> <p>Votre logo</p> <p>Votre logo</p> <p>Votre logo</p> <p>Votre logo</p> <p>* Une capsule info-rapido-presto doit être jumelée avec un autre partenariat. Durée maximale de 1 minute.</p>
<p>3 000 \$</p> <p>MENTIMETER</p>	<p>3 000 \$</p> <p>PRIX DE PRÉSENCE (2)</p>		
	<p>Votre logo</p> <p>Votre logo</p>		

# VISIBILITÉ TOUS LES PARTENAIRES



- dans plusieurs des communications faisant la promotion de l'événement
- en boucle à l'écran pendant l'événement
- à l'accueil du colloque
- intégré sur l'affichage aux tables
- dans le sondage satisfaction post-événement
- dans les communications post-événement
- logo sur le site web de l'ACRGTO, section colloque
- logo dans le carrousel de la plateforme d'inscription

VISIBILITÉ	PARTENAIRE MAJEUR	SOUPER GALA REPAS & VIN EXCLUSIF	DÎNER DU PRÉSIDENT EXCLUSIF	DÉJEUNERS (2) EXCLUSIF	PAUSE-CAFÉ (2) EXCLUSIF	SOIRÉE ACCUEIL BAR	SOIRÉE ACCUEIL STATIONS NOURRITURE	SOIRÉE GALA ACTIVITÉ SURPRISE	SOIRÉE GALA BAR SOIRÉE
Table réservée pour toute la durée du colloque (billets non inclus)	✓								
Texte mentionnant votre entreprise aux participants	✓ (4)	✓ (1)	✓ (1)	✓ (2)	✓ (2)				
Allocution de 2 minutes et diffusion d'une vidéo corporative à l'ouverture du colloque	✓								
Logo sur la page d'inscription de l'événement du site web de l'ACRGTO	✓								
Logo sur les cocardes et les lanières	✓								
Logo dans la signature courriel de la permanence de l'ACRGTO	✓								
Logo sur le cadeau du participant	✓								
Logo sur les photos souvenirs soirée gala (kiosque photo)	✓								
Table réservée lors de l'événement commandité (billets non inclus)		✓	✓						
Affichage à la station de nourriture				✓	✓		✓		
Affichage prépondérant du logo à l'écran lors de l'événement commandité		✓	✓	✓				✓	✓
Affichage sur le menu		✓	✓	✓					
Affichage du logo à l'écran pendant toute la durée de l'activité								✓	
Logo sur coupons (bar) et affichage au bar						✓			✓
Logo sur application interactive (Mentimeter)									
Affichage à la station recharge ou WIFI									
Affichage lors de la conférence									
Tirage d'un cadeau avec la mention de votre entreprise et logo sur les coupons et boîte de tirage									
Capsule vidéo 1 minute diffusée pendant le dîner du président									

✓ Offert dans le partenariat EXCLUSIF seulement



# VISIBILITÉ TOUS LES PARTENAIRES



- dans plusieurs des communications faisant la promotion de l'événement
- en boucle à l'écran pendant l'événement
- à l'accueil du colloque
- intégré sur l'affichage aux tables
- dans le sondage satisfaction post-événement
- dans les communications post-événement
- logo sur le site web de l'ACRGTO, section colloque
- logo dans le carrousel de la plateforme d'inscription

VISIBILITÉ	SOIRÉE GALA COCKTAIL	CONFÉRENCES	BORNE DE RECHARGE	MENTIMETER	WIFI	PRIX DE PRÉ- SENCE	INFO RAPIDO-PRESTO
Logo sur coupons (bar) et affichage au bar	✓						
Logo sur application interactive (Mentimeter)				✓			
Affichage à la station recharge ou WIFI			✓		✓		
Affichage lors de la conférence		✓					
Tirage d'un cadeau avec la mention de votre entreprise et logo sur les coupons et boîte de tirage						✓	
Capsule vidéo 1 minute diffusée pendant le dîner du président							✓



# TERMES ET CONDITIONS

## PARTENARIATS EXCLUSIFS

**31 janvier 2026:**

date limite pour l'achat de ces partenariats\*

## PARTENARIATS À L'UNITÉ

**à partir du 1<sup>er</sup> février:**

les partenariats seront disponibles sous tous les formats (Exclusif et À l'unité)\*

\*À partir du moment où un des choix de partenariat (exclusif ou individuel) est acheté, l'autre option n'est plus offerte.

## CONTRAT

Les partenariats offerts par l'ACRGTO dans le présent Livret de visibilité et partenariats 2026 (ci-après le Livret) peuvent être achetés individuellement ou en forfait (plan de partenariat annuel).

Les partenariats et visibilité sont rattachés à des événements précis qui ont lieu à date fixe ou sont annuels\*. Pour les visibilitées annuelles, ces dernières sont activées dès le moment de l'achat du partenariat (au plus tôt le 1<sup>er</sup> janvier 2026) et se termine au plus tard le 31 décembre 2026, indépendamment de la date d'achat du partenariat.

\* Des conditions s'appliquent.

Une fois votre plan de partenariat convenu et confirmé, vous serez invité à signer un contrat de partenariat.

## IMPORTANT

Toutes les conditions décrites dans le présent Livret sont automatiquement incluses et font partie intégrante du contrat de partenariat, qu'elles y aient été reproduites ou non.



## FACTURATION

À la suite de la signature du contrat de partenariat, une facture sera émise à l'attention du partenaire. Tous les prix affichés dans le présent Livret sont en dollars canadiens. Taxes exigibles en sus sur tous les prix du Livret.

Le paiement de cette facture doit être effectué dans un délai net 30 jours. Si le partenariat est rattaché à un événement qui se tiendra avant ce délai de 30 jours, la facture de ce partenariat devra être payée sur réception de la facture et dans tous les cas, avant la tenue de l'événement.

Si le paiement n'est pas effectué dans les délais ci-dessus prescrits, l'ACRGTO se réserve le droit de ne pas honorer la visibilité rattachée audit partenariat et ce, sans autre avis ni délai, ni dédommagement possible au partenaire.

## ÉQUIVALENCE

Tout partenariat peut être modifié (selon disponibilité de produits ou fournisseurs) à la discrétion de l'ACRGTO, avec préavis, pour une valeur et qualité équivalente.

## RAISONS HORS DU CONTRÔLE DE L'ACRGTO

Pour des raisons hors du contrôle de l'ACRGTO (exemples non limitatifs : température/météo, salle non disponible...) il se peut qu'un événement soit annulé. Dans tous les cas, l'ACRGTO tentera de reporter l'événement, sans conséquence pour le partenaire. Si le report n'est pas possible, le partenariat sera non-remboursable et demeurera payable.



# TERMES ET CONDITIONS (SUITE)

## ANNULATION D'UN PARTENARIAT

L'ACRGQTQ se réserve le droit de mettre fin à un partenariat en cours ou à venir, le tout en respect de sa Politique des partenariats financiers (disponible sur le site Internet de l'ACRGQTQ).

## VISIBILITÉ

### OBJETS PROMOTIONNELS À DURÉE DE VIE PÉRENNE

Si des objets promotionnels (back-drop, gobo, bannière, etc...) sont imprimés par l'ACRGQTQ avec le logo d'un partenaire ET que ces objets ont une durée de vie pérenne (pour plusieurs éditions annuelles d'un même événement), l'ACRGQTQ s'engage à en faire l'impression/production à ses frais, et ce, pour la première année.

Si, pour une édition ultérieure (années suivantes ou même en cours d'année), il advenait que le logo du partenaire soit modifié et que cela rendait inutilisable les objets promotionnels déjà imprimés/produits et devait générer une réimpression, cette réimpression sera aux frais du partenaire.

### LOGO EXACT | FICHE TECHNIQUE DES VISUELS DES LOGOS

Afin de s'assurer de la meilleure visibilité possible de votre logo, le partenaire doit, dès la conclusion du contrat de partenariat, transmettre son logo à jour, et ce, dans les résolutions et les formats de fichiers requis. Pour consulter le Guide logos membre, écrire à [ebevenement@acrgtq.qc.ca](mailto:ebevenement@acrgtq.qc.ca).

L'ACRGQTQ s'engage à utiliser les plus récents fichiers transmis par le partenaire.

Si le logo du partenaire est modifié entre cette première transmission et la tenue d'un événement ultérieur, il est de la responsabilité du partenaire d'en informer l'ACRGQTQ et de lui transmettre son nouveau logo. Si le partenaire n'a pas informé et transmis son nouveau logo, l'ACRGQTQ ne pourra être tenue responsable par le partenaire de l'utilisation d'un ancien logo. Si le partenaire (qui n'avait pas transmis son nouveau logo) insiste pour que le logo soit modifié avant la tenue de l'événement et que des frais de réimpression sont ainsi générés, ces frais lui seront imputables.

## NOM, LOGO, MARQUE DE COMMERCE

Le logo qui sera transmis à l'ACRGQTQ à des fins promotionnelles, devra être celui du nom du membre uniquement et ne pourra contenir tout autre nom ou marque de commerce, que ceux se retrouvant déjà au Registre des entreprises du Québec (dans la section autre nom, ou marque de commerce).

Les supports publicitaires (kiosque, tente, bannière, objets promotionnels,...) ne peuvent contenir que les logos permis.

Les logos des compagnies mère-fille, peuvent être publicisés ensemble si les deux compagnies sont membres de l'ACRGQTQ.

## EXEMPLES

### ACCEPTÉ ✓

Tous ces noms se retrouvent au REQ dans la section autre nom utilisé d'une seule et même entité corporative.



### REFUSÉ ✗

Il s'agit de deux entreprises distinctes au REQ.



Pour toute information supplémentaire, visibilité ou plan de partenariat, contactez [ebevenement@acrgtq.qc.ca](mailto:ebevenement@acrgtq.qc.ca)

ÇA M'INTÉRESSE